

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES

N°100-2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 9 DECEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : lundi 1^{er} décembre 2025

Affichage Mairie lundi 1^{er} décembre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	16
	Votants	22

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, M. PERRIER Guy, Mme BARBET Janique, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine, Mme TOURNIER Béatrice donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves, Mme EYRIGNOUX Rachel donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain, Mme LAPALUD Sylvie excusée donne pouvoir à M. EVAUX Denis

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Mise à disposition d'une salle municipale – élections municipales 2026 :

Rapporteur : Catherine LAVET

Vu l'article L2144-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°45-2016 en date du 4 juillet 2016 relative à l'organisation d'élections primaires par un parti politique – mise à disposition de locaux municipaux ;

Vu la délibération n°24-2017 en date du 15 mai 2017 relative à la mise à disposition d'une salle municipale – scrutins des élections législatives ;

Considérant l'organisation des élections municipales les 15 et 22 mars 2026 ;

Dans le cadre des élections municipales et pour garantir le principe d'égalité entre les candidats, il est proposé de mettre à disposition des candidats se présentant aux élections municipales une salle communale, à titre gratuit, pour l'organisation de réunions publiques, selon les disponibilités de la salle.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le principe de mise à disposition gratuite d'une salle municipale aux candidats aux élections municipales et d'accepter le prêt de la salle Grand Cour.

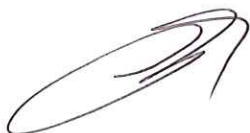
Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **De VALIDER** le principe de mise à disposition gratuite d'une salle municipale aux candidats aux élections municipales.
- **D'ACCEPTER** le prêt de la salle Grand Cour.
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

**La secrétaire de séance,
Catherine LAVET**



**Le Maire,
Alain THIVILLIER**

